



COMMUNIQUE DE PRESSE

Travail mal honoré par le Gouvernement

Le travail des représentants salariaux dans la formation professionnelle nullement apprécié à sa juste valeur par le Gouvernement

Les mesures d'économie exagérées et irréflechies du ministère de l'Éducation nationale concernent non seulement les enseignants mais également les 200 représentants de la Chambre des salariés (CSL) qui apportent depuis maintes années leur contribution indispensable pour faire fonctionner le système de la formation professionnelle. Ces nouvelles mesures sont catégoriquement refusées par la CSL.

Mise à part que notre chambre professionnelle n'ait pas été sollicitée pour proposer des alternatives, voire impliquée dans les négociations préalables concernant directement ses représentants, elle ne peut en aucun cas cautionner la démarche adoptée par l'actuel Gouvernement : rendre les décisions applicables à partir de la prochaine rentrée scolaire sans accorder un délai quelque peu raisonnable pour la remise de l'avis demandé, fait preuve de non-respect et d'impolitesse non seulement envers la CSL mais également envers notre système institutionnel.

Vu l'invocation abusive de l'urgence, une pratique récurrente de l'Éducation nationale, se pose la question si les responsables politiques sont bel et bien conscients quant à la portée de leurs décisions. En tout cas, telle façon d'agir montre que les avis des chambres professionnelles comptent pour du beurre aux yeux du ministre, qui a déjà pris sa décision sans attendre les avis suscités.

Le partenariat qui devrait régner en matière de formation professionnelle reste lettre morte et le climat de coopération se dégrade davantage avec chaque action de cavalier seul du ministère de l'Éducation nationale. Ces dégradations régulières reflètent un manque manifeste de reconnaissance du travail fourni qui aboutira inéluctablement à la démotivation des représentants dans les différentes équipes de la formation professionnelle. La formation professionnelle a souffert, souffre et souffrira considérablement. Et tout cela aux dépens des apprentis et des secteurs économiques impliqués.

Dans son avis, la CSL revendique que le travail fourni par des professionnels du terrain soit apprécié et non pas constamment dénigré. Elle s'oppose à toute réduction ou suppression d'indemnisation en la matière, en l'occurrence la réduction de l'indemnité de base pour les projets intégrés intermédiaires et finaux, la suppression du montant par heure de surveillance et la suppression de l'indemnité pour les activités en deuxième session.

Sachant qu'à l'heure actuelle, plus de 200 représentants salariaux contribuent au fonctionnement de la formation professionnelle et sachant que ces





derniers risquent de délaissier la formation professionnelle prochainement, la CSL interpelle vivement les responsables politiques à adopter une attitude raisonnable et à revoir leur décision.

Le jour où le ministère de l'Éducation nationale reconnaît et honore à sa juste valeur les travaux fournis par les représentants des chambres professionnelles, nous aurons fait un progrès considérable !

Entretemps la CSL transmet son avis aux différents groupes parlementaires et sollicite leur appui afin de contrecarrer cette dégradation supplémentaire de la formation professionnelle.

L'avis de la CSL portant organisation de l'examen de fin d'études est disponible sur www.csl.lu.

Luxembourg, le 11.09.2015

communiqué N°16

